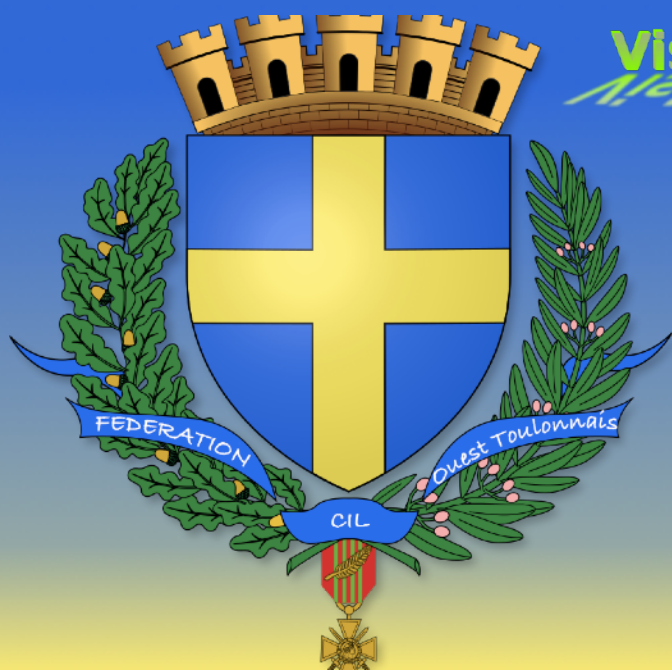




Visite de l'UVE SITTMAT



Participants

CIL OUEST TOULONNAIS	REPRÉSENTANTS
FEDERATION CIL OUEST TOULONNAIS	Monsieur Mariano DE SOUZA, Président Monsieur Georges RAMEL, Secrétaire général Monsieur Christian DONNARS, Trésorier
BARBÈS - FORT BLANC - PRE FAUCHIER	Monsieur Michel BATAILLE, Président
FORT ROUGE	Monsieur Mariano DE SOUZA, Président Monsieur Georges RAMEL, Secrétaire général
RODHEILLAC	Monsieur Christian DONNARS, Président
LE JONQUET	Monsieur René LIZÉ, Président
LES ROUTES - PONT DE BOIS - LES ARÈNES	Monsieur Thierry GELLÉ, Secrétaire Monsieur Bruno ANTHONY, Secrétaire
ND DES 4 CHEMINS DES ROUTES	Madame Marie Josée BOISSINOT, Trésorière
PONT DU LAS	Monsieur Henri NATIVEL, Président
PONT NEUF - ESCAILLON	Monsieur Jean-Marie CHEVELUS, Administrateur
SAINT PIERRE - VALLÉE DES MOULINS	Monsieur Hubert SORGUS, Président
VALBOURDIN	Madame Maryline DUFOUIL, Secrétaire générale

CIL EST TOULONNAIS	REPRÉSENTANTS
FARON SUPER TOULON	Monsieur Bernard COLOBY, Président
BRUNET	Madame Dominique SCAPPINI, Président

MUNICIPALITÉ
Monsieur Stéphane NICOLLE, Directeur - Direction Vie Locale et Proximité
Madame Isabelle DANIERI, Assistante de Madame Pascale JANVIER

MÉTROPOLE TPM
Monsieur Damien Di Giorgio, DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire, Sous Direction Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
Madame Virginie Reymonet, Chef Service Administratif de la Direction Propreté de l'Antenne Métropolitaine de Toulon
Monsieur Antony Bec, Service Revalorisation des Déchets - Métropole TPM
Mr Damien DI GIORGIO, Directeur adjoint Sous-Direction de la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés - Direction de la Collecte et de la Valorisation des Déchets et du Développement Durable

SITTOMAT
Monsieur Gilles Vincent Président (En visio conférence)
Monsieur Christophe Deligny, Directeur Général
Madame Isabelle Troin, Responsable Communication

UVE ZEPHIRE
Monsieur David CROMMELINCK, Directeur de l'UVE
Claudia VITEL, Ingénieur environnement qualité

INTRODUCTION – PRÉSENTATION

Après avoir remercié l'assemblée Mr DE SOUZA a fait part de l'absence pour cause impérieuse et des excuses de Mme Pascale JANVIER qui a délégué Mme Isabelle DANIERI.

Les participants ont ensuite été invités à se présenter.

Mr DELIGNY, après une brève introduction, rappelant que l'idée d'une visite du site avait été évoquée avec Mr DE SOUZA au sortir d'une réunion de la CSS UVE, pour les CIL de l'ouest toulonnais, a passé la parole à Mr VINCENT intervenant en vidéo conférence.



INTERVENTION DE M. GILLES VINCENT

Ci-après l'essentiel de son propos, noté manuscritement :

Mesdames et Messieurs, je suis désolé de ne pas être avec vous, je suis bloqué chez moi parce que je suis positif au COVID. Je suis très heureux de vous voir.

Très simplement je voulais vous dire qu'il n'y pas de solution miracle pour traiter les déchets ménagers en vous rappelant toutefois que les collectivités ne sont responsables que de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Nous ne sommes pas responsables du déchet des entreprises. Il n'y a pas de solution miracle, en vous rappelant qu'il existe ce qu'on appelle un multifilière pour traiter des déchets.

À Toulon historiquement on a commencé par la fin.

Nous avons une décharge à Lagoubran et à la suite d'émanations de fumées toxiques lors d'un match de football au stade de Bon Rencontre en 1984 (Toulon était en Division 1), nos anciens, les élus de l'époque ont décidé de construire une usine d'incinération. Donc on a commencé par la fin en été 1984, et nous sommes en 2022 aujourd'hui. Moi, je salue les anciens parce qu'ils ont pris à l'époque une sage décision.

Le multifilière aujourd'hui part du principe que le bilan déchet c'est celui qui n'est pas compté, c'est-à-dire le déchet que le consommateur ne met pas dans la poubelle et qui peut être valorisé à son niveau.

Comment participer à cette prévention des déchets c'est envoyer en déchèterie moins de déchets à traiter ou à incinérer afin que le centre soit plus un centre de production d'énergie qu'un centre d'incinération.

La finalité de cette usine, c'est en effet de détruire toutes sortes de déchets mais surtout de valoriser sous forme d'énergie, d'électricité ou de chaleur.

Aussi, premier acte, faut-il enlever :

- tout ce qui peut être amené à la déchèterie

- les déchets verts pris en charge par la collecte en porte à porte (une à deux fois par mois dans chaque quartier) ou le dépôt en déchetterie.

Le deuxième acte consiste à éviter l'incinération en triant les emballages ménagers qui représentent encore 30% des poubelles. Les emballages ménagers se recyclent. De plus, si j'ai un message à faire passer, c'est le verre. Nous trouvons encore trop de verre dans les déchets (8% de verre dans les poubelles). Le verre ne devrait plus être retrouvé dans les déchets ménagers car il se recycle à l'infini. Les papiers carton, magazines se recyclent sous forme de papier. Enfin nous avons le plastique. Il faut que tous les plastiques soient recyclés.

À force de pression sur les gouvernements qui se sont succédé, on est arrivés à avoir une charte sur le plastique qui souvent laissé dans la nature finit dans la mer. La Méditerranée est polluée par le plastique.

Depuis le 1er mars 2022, on vous incite à mettre dans les poubelles tous les plastiques. Quand vous allez au supermarché et que vous achetez une barquette, vous y trouvez une éponge au fond, un plastique pour fermer le tout, ce qui fait trois matières. Il faut mettre l'ensemble dans le bac dédié. Ils sont triés dans les centres de Nîmes et Montpellier, et bientôt Toulon aura son propre centre de tri.

Les ordures ménagères résiduelles vont à l'usine d'incinération qui va permettre de produire de l'électricité et de la vapeur pour se décliner en chaleur afin de chauffer 15 000 logements.

Après incinération il reste des sous-produits, comme les mâchefers et métaux lourds capturés dans les fumées lesquels vont dans une décharge = 2% des ordures ménagères.

En fonction de la situation saisonnière de la population, nous ne pouvons pas tout incinérer à notre usine, stock tampon en « BAL » pour les reprendre en hiver.

Je voudrais revenir sur un point, nous avons besoin de vous car il y a à peu près 30% de déchets fermentescibles. Pour ces déchets fermentescibles. il y a plusieurs façons de les collecter.

Première solution très simple : mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs en pied d'immeuble ou bien des poulaillers.

Pour aller plus loin, si on met des poubelles spécifiques dans les foyers ou des points d'apport volontaire au pied des immeubles, cela coûte une fortune. Là je ne m'adresse plus aux consommateurs que vous êtes mais aux administrés. Le coût qui va nous être imposé selon une loi votée, au 1er janvier 2024 ce coût vous sera répercuté. Rien qu'à Paris qui est la plus grosse collectivité qui collecte ce qu'on appelle les vieux déchets, c'est 4 fois le coût de collecte d'aujourd'hui.

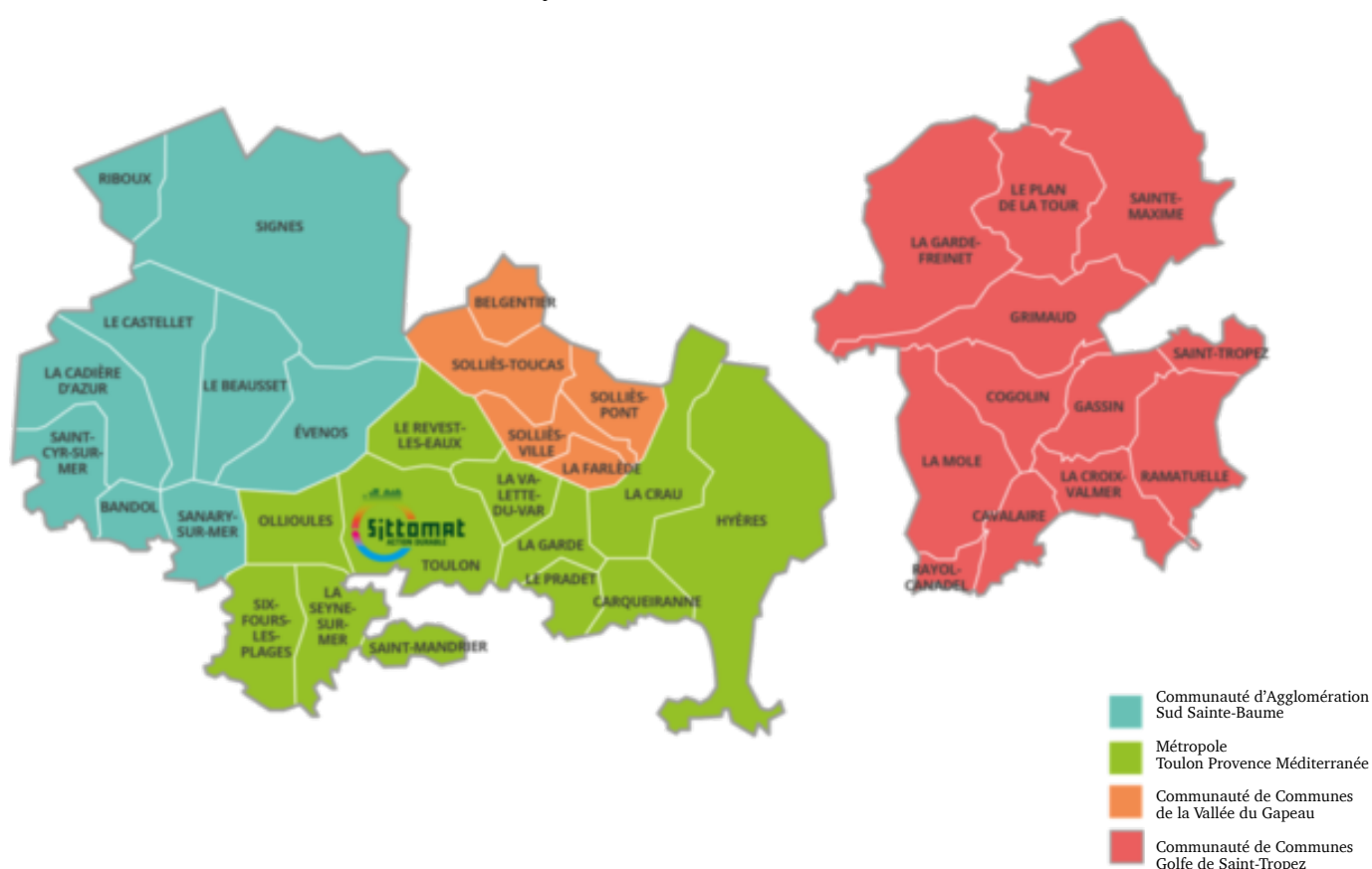
Cela est impensable, c'est pourquoi il nous faut essayer de vous convaincre d'avoir des composteurs individuels ou collectifs en jardins partagés ce qui permet également de créer un lien social entre les gens qui apportent leurs déchets à composter, la cueillette et distribution des légumes et autres.

Nous comptons sur vous les CIL pour que vous puissiez être nos interlocuteurs et qu'on puisse implanter ces composteurs au pied des immeubles, sachant qu'on fait des formations de maître composteur et qu'on vous suit pendant six mois, le cycle de fabrication du compost.

Je voudrais encore une fois vous remercier d'être venus et j'espère pouvoir vous rencontrer et encore une fois merci et bonne journée au SITTOMAT.

Le SITTMAT est doté d'un comité syndical décisionnaire, composé des représentants des communautés de communes et d'agglomération.

➔ Présentation du territoire actuel du Syndicat



Ce sont 580 000 habitants qui sont répartis dans les 38 communes qui dépendent du SITTMAT. La population saisonnière correspond à peu près à 190 000 équivalent habitants supplémentaires sur l'année. Le ratio de production de déchets serait pas loin de 600 000 équivalent habitants.

➔ Dates clefs historiques du Syndicat

1979	création du Syndicat
1985	mise en service de l'UVE
1990	mise en place du réseau de déchèteries
1996	mise en place des collectes sélectives sur 3 flux
	<i>pour le verre, ratio de capture de l'ordre de 22/23 Kg par habitant/an. On a 1 bouteille sur 2 qui fini dans les ordures ménagères</i>
	<i>Le plastique restant le déchet le plus complexe à valoriser et à trier</i>
	<i>Les papiers et cartons se recyclent très facilement à des coûts très compétitifs</i>
2012	Attribution d'une nouvelle délégation de service public sur l'usine d'incinération
2013	Travaux de refonte (<i>revamping</i>) de l'usine - contrat jusqu'en 2030 avec la société ZEPHIRE qui exploite l'usine pour le compte du syndicat
2016	Le Golfe de Saint-Tropez rejoint le syndicat

➔ Intervention de Mr CHRISTOPHE DELIGNY, Mmes REYMONET ET TROIN

Mr DELIGNY remercie Mr VINCENT. Son intervention consistera en une rapide présentation du Syndicat et un complément au propos de Mr VINCENT, afin de disposer de suffisamment de temps pour les échanges, et avoir vos réactions, avec la participation de la Métropole pour la partie « Déchets », compétence prévention/collecte des déchets, et également la partie « Propreté ».

Le Syndicat a la responsabilité du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Mr DELIGNY met l'accent sur le compostage et invite les participants à aider Sittomat aux fins de convaincre un grand nombre de volontaires dans la promotion et la mise en œuvre des composteurs individuels ou partagés (objectif d'ici la fin de l'année = une quarantaine) et de poulaillers afin de faire prospérer ce système.

Les poulaillers sont mis à disposition par le Syndicat (opération initiée en 2018-2019 qui a connu du succès, avec 3 000 poulaillers distribués, coûtant 150 à 180 euros pièce. Les poules pondeuses sont à la charge des organisateurs pour environ 10 à 15 euros pièce) et à trouver des volontaires afin de faire prospérer ce système de recyclage.

Il est conseillé pour un jardin partagé, d'avoir au moins deux personnes, idéalement trois, qui s'en occupent de manière assidue.

Les conseils techniques énoncés par Mme TROIN pour obtenir un bon compost seront répétés pendant la formation des référents, lesquels vont tenter de séduire des volontaires pour faire vivre le composteur collectif.

★Présentation de l’historique et des activités du Syndicat (Voir Annexe A).

★Plaquette MTPM (Voir Annexe B).

★Courriel de Mr DELIGNY à la suite de la réunion (Voir Annexe C).

Présentation par Mr DELIGNY de ce que l’on verra au cours de la visite de l’usine, avec les informations permettant de comprendre le cycle de traitement des déchets, la destination des sous-produits, le traitement des fumées, l’amélioration constante et permanente du traitement des polluants atmosphériques, notamment dans les mois prochains la mise en place d’un système pour mieux tracer et traiter le mercure. Une réglementation européenne impose aux usines d’incinération, à partir du 23 décembre 2023 soient équipées de moyens de mesure de détection en amont et en aval aux fins de traitement des matières fortement polluantes et nocives, notamment le mercure entre autres, qui coûtera au moins 3,8 millions d’euros de travaux auxquels il faut ajouter des frais d’exploitation supplémentaires.

Brièvement commenté, faute de temps, les échanges nourris ayant débordé sur le temps imparti à la Métropole TPM.

La séance a dû être interrompue à 11h40 pour aller visiter l’usine, avec un retard de vingt minutes sur l’horaire initialement prévu.



Ce que deviennent vos déchets...

Vos déchets servent à fabriquer toutes sortes de nouveaux produits. Ainsi vos déchets en papier/carton deviennent du papier toilette, des cartons, des magazines... vos déchets en plastique se transforment en bidons, couettes ou pulls polaires. Le verre, l’acier et l’aluminium retrouvent leurs propriétés originelles afin d’être réutilisés.

➔ Vos déchets en papier et carton transformés en nouveaux produits

Collectés dans les bacs jaunes, les papiers et cartons vont au centre de tri Véolia-Onyx, situé à la Seyne-sur-Mer (83). Journaux et emballages sont séparés des briques alimentaires pour être conditionnés sous forme de balles. Ces balles sont ensuite acheminées vers les filières de recyclage par les entreprises qui réemploient ces matières :

- Les balles de briques alimentaires partent pour l'entreprise STORA ENZO en Espagne qui les recycle en papier toilette.
- Les papiers journaux/magazines/revues sont envoyés à la papeterie UPM de Rouen (76) où ils redeviennent de nouveaux journaux/magazines/revues.
- Les balles de cartons retrouvent une seconde vie en partant pour la papeterie SAICA en Espagne qui les transforme en de nouveaux cartons.

Vos déchets en papier et carton se transforment

Ces 2 matières se recyclent en moyenne 10 fois et représentent plus de 20 % de la production d'ordures ménagères, soit près de 80 kg par an et par habitant. Vos déchets deviennent de nouveaux produits en papier et en carton que nous utilisons au quotidien comme les briques alimentaires, l'essuie-tout, le papier toilette,... Vous contribuez à l'économie des matières premières et alimentez l'économie circulaire liée au recyclage.

1. Le pulpage : dès leur arrivée dans les entreprises de recyclage, les balles sont plongées dans l'eau pour refaire de la pâte à papier.

2. La pâte est ensuite pressée, amidonnée et séchée pour redevenir du papier sous forme de grandes bobines. Celles-ci serviront à fabriquer toutes sortes de nouveaux produits en carton et en papier.

3. Par exemple, les bobines de papier conçues à partir d'emballages carton et de journaux seront principalement utilisées dans la fabrication de carton ondulé. Celles obtenues à partir de briques alimentaires donneront de l'essuie-tout, du papier toilette, du papier cadeau...

➔ La seconde vie de vos déchets en plastique

Récupérés dans le bac gris, vos emballages ménagers recyclables en plastique vont au centre de tri Valréna à Nîmes (30). Les emballages sont triés selon leur composition et leur couleur (transparent, coloré ou opaque), puis conditionnés sous forme de balles. Ces balles quittent ensuite le centre de tri pour être acheminées vers les filières de recyclage par les entreprises qui les rachètent.

Vos déchets en plastique se transforment en produits du quotidien

Grâce à votre geste du tri, le plastique est réutilisé pour fabriquer toutes sortes d'objets usuels utiles à notre quotidien tels que des pulls polaires, des couettes, des flacons, des bidons, du mobilier en plastique...

➔ Vos déchets en verre sont transformés en France

Une fois que vous avez déposé vos emballages ménagers recyclables en verre dans les colonnes vertes, la société Valeor les collecte et les achemine sur une plateforme de réception située à La Garde (83). Le verre collecté est ensuite transporté vers la Verrerie du Languedoc (30) pour être recyclé.

Le verre se recycle à l'infini

Le verre est l'une des rares matières qui se recyclent indéfiniment sans que ses qualités ne soient altérées. Grâce à votre geste du tri, vos emballages ménagers recyclables en verre retrouvent une nouvelle vie en devenant à nouveau des emballages en verre.

➔ Vos déchets en acier et aluminium sont recyclés en France

Collectées dans les bacs gris et colonnes à opercule gris, les emballages en métal sont acheminés au centre de tri Valréna à Nîmes (30). Ils sont alors triés et conditionnés pour être expédiés vers les filières de recyclage.

L'acier et l'aluminium retrouvent une seconde vie

L'aluminium est une matière qui se recycle à l'infini sans que ses qualités ne soient altérées. Quant à l'acier, il peut reprendre tous types de formes (tube, plaque...) Une fois recyclées, ces 2 matières sont utilisées dans différents secteurs de notre quotidien : automobile, train, avion, bâtiment, électroménager, emballage...



La valorisation énergétique...

Collectées par les villes, vos ordures ménagères sont transportées directement vers l'Usine de Valorisation Énergétique, située à Toulon. Cette usine produit de la vapeur d'eau et de l'électricité à partir de la combustion de ces ordures. La vapeur d'eau produite est valorisée sous forme de chaleur, tandis que l'électricité est revendue au réseau ERDF. En 2017, environ 51% du total des déchets des ménages ont été valorisés sous forme d'énergie grâce à l'usine.

Vos ordures ménagères incinérées produisent vapeur d'eau et électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur de 5 000 logements. L'électricité est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'Usine de Valorisation Energétique et pour le bâtiment du SITTOMAT, le reste est réinjecté sur le réseau ERDF. En transformant nos ordures ménagères en énergie, nous valorisons efficacement les déchets non recyclés.

➔ Le procédé de production énergétique

Une fois collectées, les ordures ménagères sont stockées en fosse.

Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température se situe entre 850 et 1000°C.

L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur d'eau – utilisée ensuite pour chauffer des logements.

Les fumées provenant de ces fours sont lavées et épurées dans le respect de la réglementation.

Lors des arrêts techniques de l'Usine de Valorisation Energétique, les ordures ménagères sont envoyées sur l'installation de stockage des déchets non dangereux située à Pierrefeu (83). Ce qui correspond à moins de 4% des tonnages annuels.

Les résidus issus de l'incinération sont également traités par des procédés adaptés à leur composition.

➔ L'électricité et la vapeur d'eau réutilisées

En dehors de la part consommée par l'Usine de Valorisation Energétique pour son propre fonctionnement, l'énergie électrique produite est réinjectée sur le réseau ERDF. Cela représente environ 100 000 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT devient ainsi l'un des principaux producteurs autonomes d'électricité du Var.

La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique qui alimente des réseaux de chauffage reliés directement à l'Usine de Valorisation Energétique. 5 200 logements à Toulon et La Seyne sont chauffés grâce à l'énergie produite.

Energies produites par l'Usine de Valorisation Energétique en 2020

Énergie électrique produite	120 580 MWh
Énergie thermique produite	34 563 MWh

➔ **Le traitement des résidus issus de la combustion des ordures ménagères**

Suite à la combustion des ordures ménagères, il reste des résidus à traiter. Appelés techniquement « sous-produits d'exploitation » de l'usine, ces résidus font l'objet de qualification et de traitement précis afin de valoriser là encore le maximum de matière. Il existe 3 catégories de résidus classés selon leur état.

- **Les résidus gazeux**

Par des procédés chimiques, les résidus gazeux sont éliminés : la chaux sert à neutraliser les acides (HCl) et l'urée sert à neutraliser les oxydes d'azote (Nox).

De plus, le SITTOMAT a mis en place un système d'injection de charbon actif pour neutraliser les dioxines. L'usine de l'Escaillon est l'une des trois unités en France à être équipée de ce système.

- **Les résidus liquides**

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement des réseaux vapeur est recyclée et utilisée pour le fonctionnement de l'usine. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

- **Les résidus solides**

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :

1. **Les Mâchefers d'Incineration des Ordures Ménagères (MIOM)**

La combustion des ordures ménagères génère des mâchefers. Ces 60 000 tonnes de produits sont commercialisées pour des travaux de remblais routier. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Sovatram à Pierrefeu (83).

Par extraction magnétique, le Syndicat récupère plus de 4 000 tonnes de ferrailles. Par séparateur à courant de Foucault, ce sont plus de 500 tonnes d'aluminium qui sont extraites des résidus solides. Ces matières réintègrent le circuit du recyclage et sont ainsi envoyées vers les filiales spécialisées.

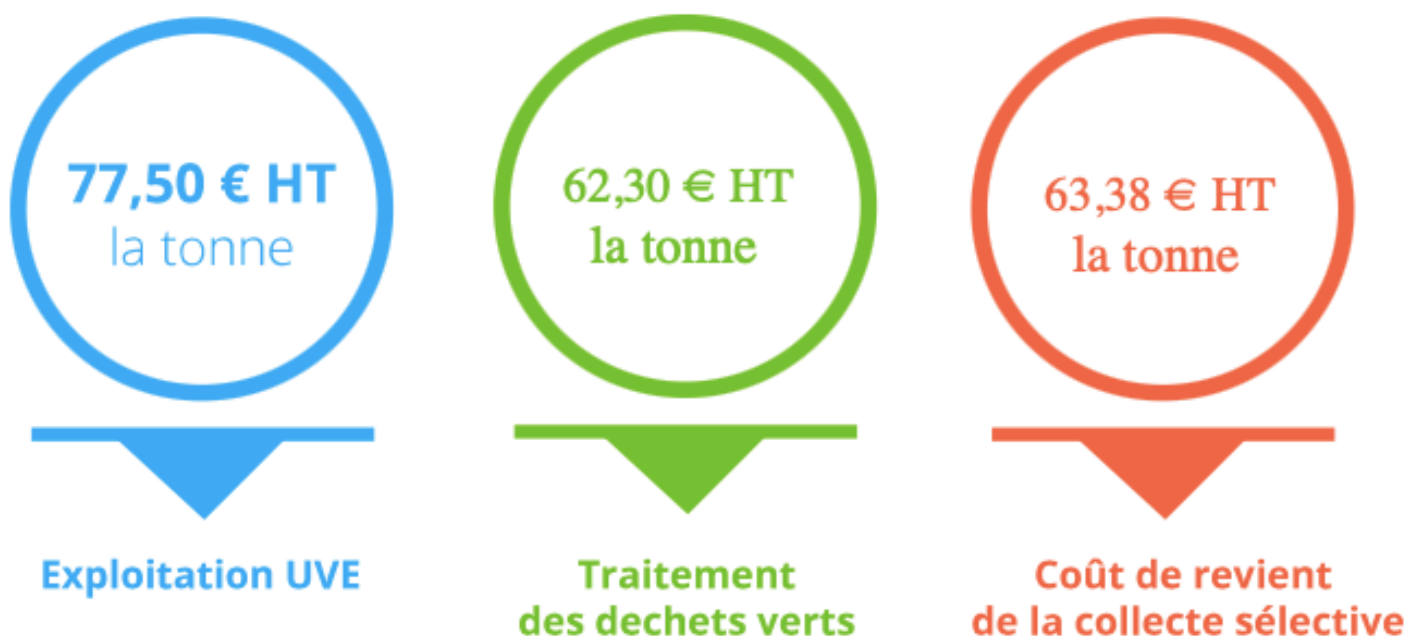
2. **Les Résidus d'Epuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM)**

Le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds qui sont stockés à Bellegarde dans le Gard (30), sur l'Installation de Stockage des Déchets Dangereux.

Au-delà des nombreux intérêts écologiques, le tri sélectif et le recyclage des déchets ont également des intérêts sociaux et économiques à l'échelle locale. Quand vous triez, vous réduisez les coûts de traitement de vos déchets, développez l'économie locale, favorisez l'emploi dans le secteur du recyclage et participez à l'amélioration du cadre de vie de votre commune. Alors adoptez une attitude éco-citoyenne pour votre ville et pour vous : triez !

La collecte sélective est le traitement des déchets le plus économique. Le tri sélectif et le recyclage constituent un domaine d'activité à part entière. Certes la construction et le fonctionnement d'un centre de tri engendrent un investissement initial et des dépenses, mais les collectivités perçoivent des recettes grâce à la revente de matériaux.

Coût de traitement à la tonne



Les recettes comme les aides financières versées à votre collectivité dépendent de la qualité de votre tri et de la quantité de déchets triés. Ces aides financent la collecte sélective et permettent de limiter le coût supporté par les habitants. Le tri a donc une incidence directe sur votre portefeuille au moment de payer votre taxe d'ordures ménagères. Alors triez, économisez !

➔ Vos apports en déchèterie sont valorisés

- **Déchets verts** : vos déchets verts seront compostés sur les plateformes de compostage de Véolia à Signes (83) ou de PAPREC à Cuers (83).
- **Papier/carton** : l'ensemble du papier/carton collecté rejoint le centre de tri Véolia-Onyx de la Seyne-sur-Mer (83) pour être recyclé.
- **Bouteilles et bocaux en verre** : ils sont envoyés vers la société OI Manufacturing (Béziers, 34) où ils seront recyclés.
- **Verre plat** : cette matière est valorisée par la société PAPREC (La Seyne, 83).
- **Bois propre** : il est collecté et recyclé par la société KROC'BOIS à Cuers (83).
- **Encombrants bois** : ils sont récupérés et valorisés par la société Véolia-Onyx de la Seyne-sur-Mer (83) et Ecorecept à La Garde (83).
- **Encombrants** : ils sont traités par la société Ecorecept et Veolia (83).
- **Gravats** : les gravats sont traités par la société Pasini (83).
- **Déchets de plâtre** : ils sont envoyés et traités pour une revalorisation matière à la société Ecorecept à La Garde (83).
- **Ferrailles** : ces déchets sont valorisés par la société France Récupération Recyclage.
- **DEEE (Déchets issus d'Equipements Electriques et Electroniques)** : le SITTOMAT a signé un protocole avec l'Organisme Coordinateur Agréé pour les DEEE (OCAD3E) pour la récupération et la valorisation des DEEE.
- **Lampes** : l'éco-organisme Recylum se charge de la récupération des lampes et de leur recyclage.
- **Piles** : la société spécialisée Corepile collecte et valorise les piles.
- **Mobiliers** : l'éco-organisme Eco-mobilier se charge de la récupération des meubles et de leur recyclage.

- **Déchets Dangereux des Ménages** : Les déchets dangereux des ménages représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels : produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage (peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux), produits pour la maison (tubes fluos ou néons), produits d'hygiène et de santé (cosmétiques, thermomètres), produits de jardinage (fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires), huiles de vidange de voiture, bidons en plastique de combustible... Ces déchets sont triés par catégorie, vérifiés par un chimiste et envoyés au centre de Rognac (13) pour traitement. Ces opérations sont effectuées par l'éco-organisme EcoDDS.
- **Radiographies** : la société Remondis est chargée de la collecte et du traitement des radiographies.
- **Bouteilles de gaz** : elles sont transportées vers la société Oredui.



Les ordures ménagères ne sont pas acceptées dans les déchèteries. Vous devez les mettre dans le container dédié aux ordures ménagères chez vous.

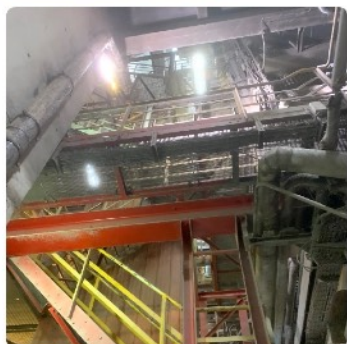


Les déchèteries du SITTMAT sont réservées aux particuliers. Pour plus d'informations sur l'apport en déchèterie concernant les entreprises et notamment les déchets des chantiers, rendez-vous sur le site déchets-chantier.





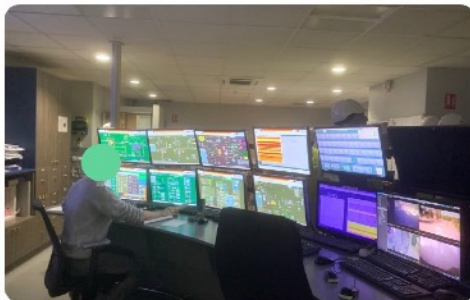
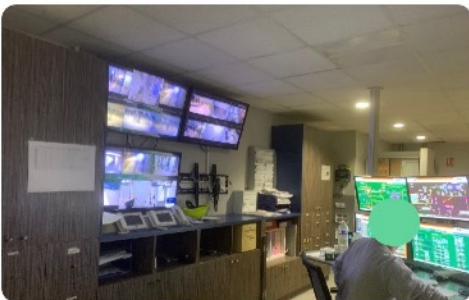
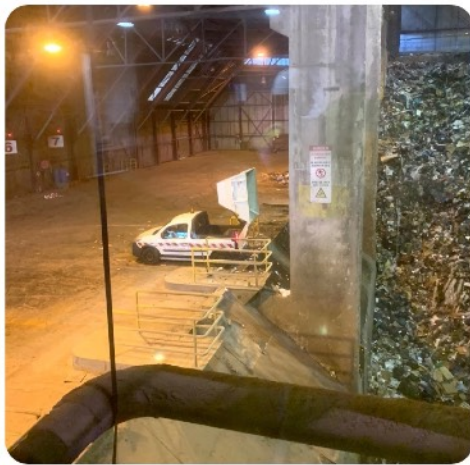
M. Christophe DELIGNY



M. David CROMMELINCK
Claudia VITEL



Four en action



Les déchets hospitaliers



La production d'électricité et de vapeur



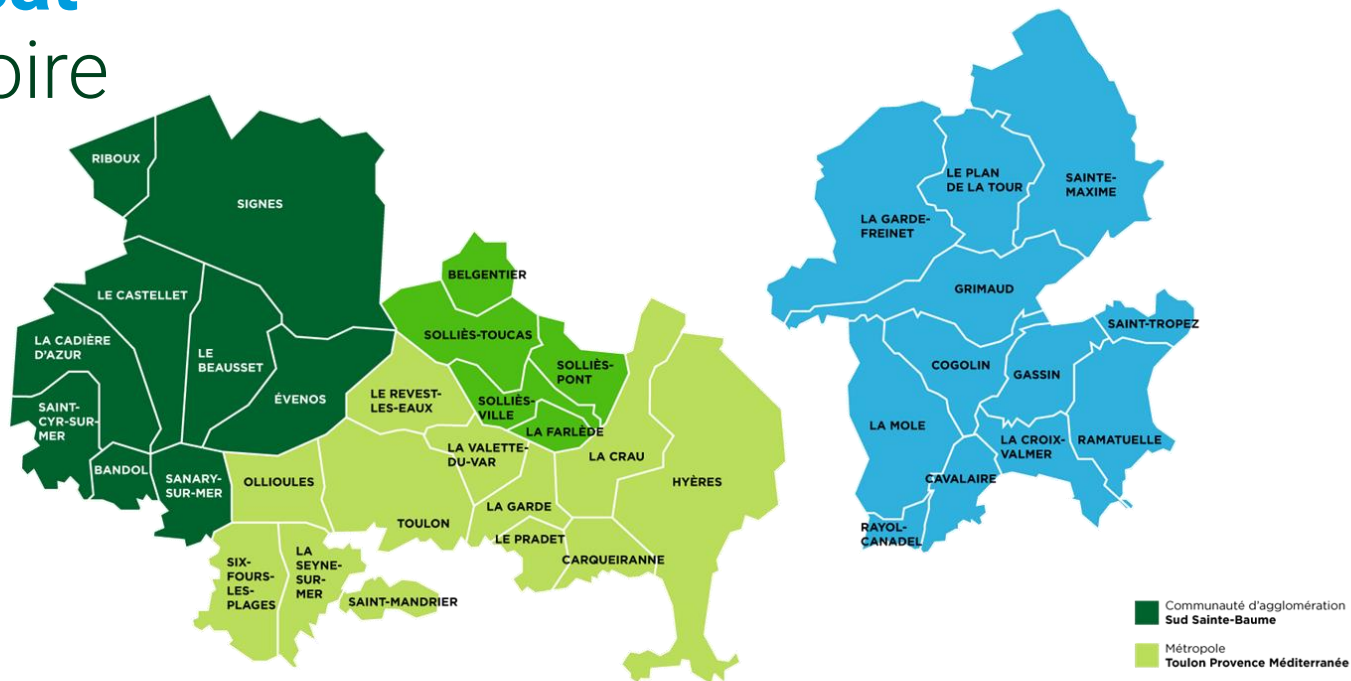


Activités & équipements

Syndicat Intercommunal de Transport
et de Traitement des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise

Le Syndicat

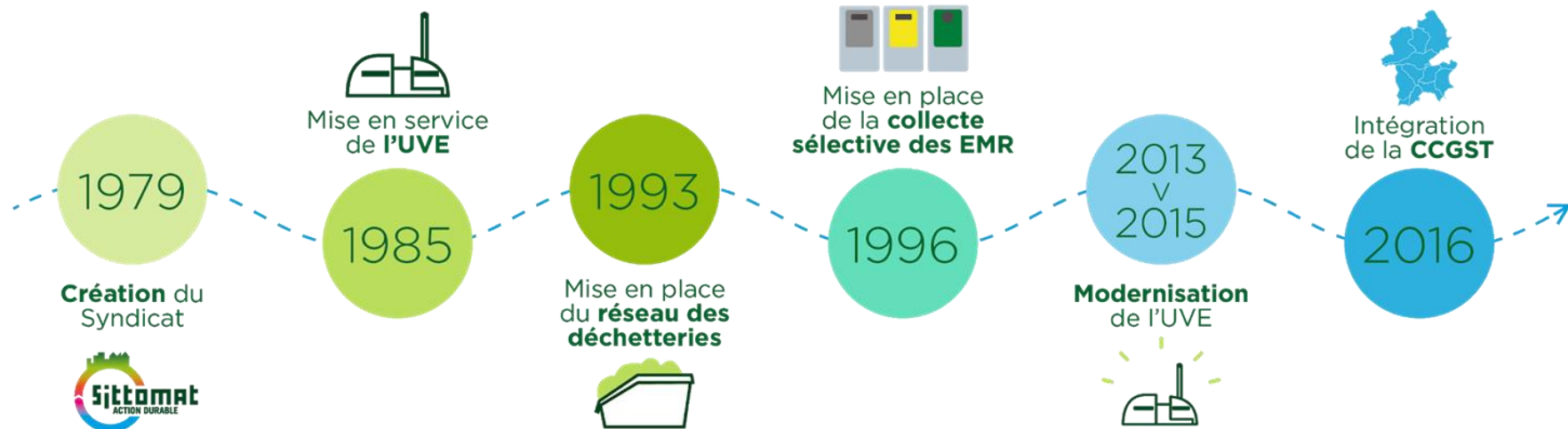
Son territoire



- 1 235 km² - 38 communes regroupés en 1 Métropole, 1 Communauté d'Agglomération et 2 Communautés de communes
- Plus de 580 000 habitants (hors saisonnalité)

Le Syndicat

Dates clés



Le Syndicat

Ses missions



Transporter les ordures ménagères et les résidus assimilés (quais de transfert)

Valoriser les ordures ménagères résiduelles grâce à l'Unité de Valorisation Énergétique

Trier et valoriser les apports de la collecte sélective et des déchèteries

Gérer le bas de quai des déchèteries (transport et traitement des déchets, y compris contenants mobiles)

Négocier les contrats avec les éco-organismes et les prestataires

Développer les dispositifs de collecte sélective auprès des EPCI membres

Collecter les points d'apport volontaire pour le tri des déchets ménagers (verre, papier-carton, emballages plastique, acier-aluminium), selon conventions spécifiques sur l'aire toulonnaise

Sensibiliser et accompagner les administrés à la prévention et au tri de leurs déchets

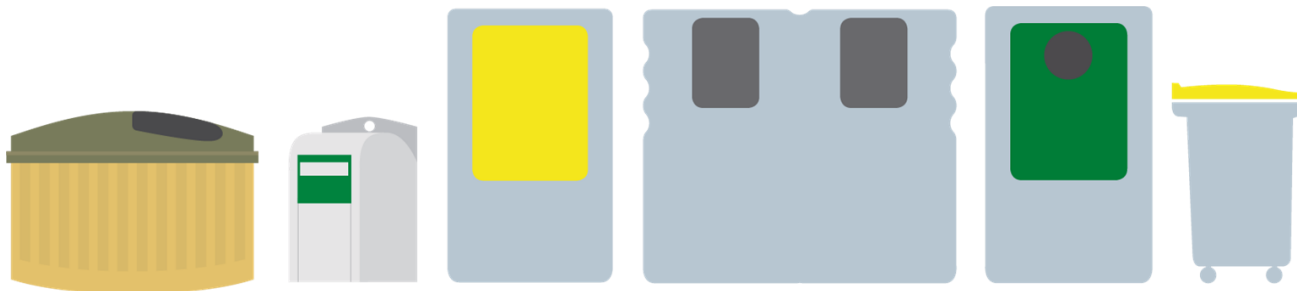


Ses activités

La valorisation matière

Les dispositifs de collecte sélective

- La **Collecte en Porte-à-Porte** (PAP) pour le papier/carton et le flaconnage plastique (par les EPCI)
- La **Collecte en Point d'Apport Volontaire** (PAV) pour le papier/carton, le flaconnage plastique et le verre (par le SITTOMAT) – 3 200 PAV en 2022

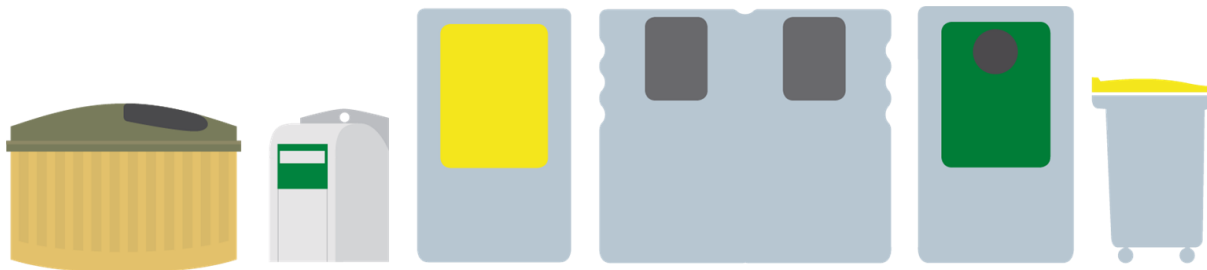


Ses activités

La valorisation matière

Les chiffres de la collecte sélective (2021)

La Collecte du papier carton (A.T.)	18 905 tonnes
La Collecte du plastique (A.T.)	3 232 tonnes
La Collecte du Verre (A.T.)	13 240 tonnes



Ses activités

La valorisation matière

Extension des consignes de tri au 1^{er} mars 2022

Tous les emballages
se trient !

**TOUS
LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE & MÉTAL**

Dans le
bac gris

NOUVEAU
DÉSORMAIS, NOUS TRIONS AUSSI...

NOUS TRIONS DÉJÀ...

- BOUTEILLES PLASTIQUE
- FLACONS ALIMENTAIRES
- PRODUITS D'ENTRETIEN
- PRODUITS DE TOILETTE

- SACHETS & FILMS D'EMBALLAGE
- POTS & BARQUETTES
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES
- PETITS MÉTAUX

**EN SAVOIR +
SUR LES NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI
sittomat.fr**

Le tri, c'est pour la vie.

CITEO

Sittomat
ACTION DURABLE

Ses activités

La valorisation organique

Le compostage à domicile avec des solutions adaptées



Le compostage individuel

pour les habitats avec jardin

40 000 composteurs distribués depuis 2004



Le lombricompostage

pour les appartements

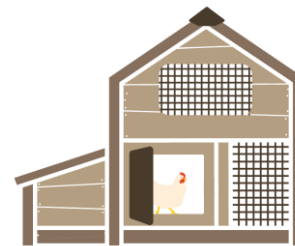
1 500 dispositifs distribués depuis 2020



Le compostage partagé

pour les copropriétés avec un espace extérieur

17 sites installés depuis 2019



Les poulaillers

pour les habitats avec jardin

3000 Poulaillers distribués en 2018 et 2019

FOCUS sur le Compostage partagé



Inauguration site
de compostage partagé
Résidence le Thouar LA GARDE



Les pré-requis pour installer un site

- 2 référents bénévoles
- Disposer d'une zone en terre suffisante pour l'installation des composteurs,
- Disposer d'un jardin (pour l'utilisation du compost mais aussi pour l'approvisionnement en matière sèche), d'un point d'eau
- Obtenir l'accord du Syndic

Le Sittomat prend en charge le matériel, la formation des référents et des utilisateurs présents à l'inauguration, un suivi complet de 6 mois permettant au site de continuer son fonctionnement en pleine autonomie.

Ses activités

La valorisation énergétique

L'Unité de Valorisation Énergétique

- Mise en service en février 1985
- Située Quartier de l'Escaillon, Toulon
- Exploitation en DSP par la société ZEPHIRE
- **Capacité : 285 000 tonnes / an**
- **Dotée de 3 fours**
- Matières traitées : ordures ménagères et déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)
- **Production : vapeur et électricité**



Ses activités

La valorisation énergétique

Le procédé de valorisation



1

Collecte des ordures
ménagères et
stockage en fosse
étanche



2

Passage des ordures
ménagères dans l'un
des 3 fours à 850°C
minimum



3

Énergie produite
par la combustion
transformée en vapeur
et électricité



4

Traitement spécifique
des résidus et rejets
issus de la combustion

Ses activités

La valorisation énergétique

L'énergie produite



Énergie électrique produite : utilisée pour le fonctionnement de l'unité et réinjectée sur le réseau EDF

→ **92 889 MWh d'énergie électrique produite en 2021**



Énergie thermique produite : utilisée pour alimenter les 2 réseaux de chaleur desservant l'équivalent de 5 200 logements sociaux sur l'aire toulonnaise (quartier Berthe et Beaucaire)

→ **38 214 MWh d'énergie thermique produite en 2021**

Ses activités

La valorisation énergétique



Les résidus de la combustion

- **MIOM** : Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères produits en 2021 > **68 919 tonnes de valorisation matières (acier-aluminium) et aménagements (terrassement, travaux routiers)**
- **REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères produits en 2021 > **6 837 tonnes**

Ses activités

La valorisation énergétique



Surveillance de l'impact environnemental de l'UVE

- **Surveillance continue** des rejets de l'UVE
- **2 analyses / an** à travers 9 jauges de Berghoff situées dans le périmètre de l'UVE
- **1 analyse / an** des aiguilles de pin réalisée par un cabinet d'étude indépendant auprès des 9 points de mesures situés dans le périmètre de l'UVE
- **2 analyses semestrielles des émissions**, dont une au moins de façon inopinée, commandées par les services de l'Etat



Ses activités

La valorisation énergétique

Surveillance de l'impact environnemental de l'UVE



Résultat analyses 2021

- Quartier de l'Escaillon : classé comme zone avec bruit de fond urbain et industriel suivant les nouveaux repères, avec un abaissement des seuils.
- En termes de rejets dans l'atmosphère : **résultats plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur** (jusqu'à 2 fois moins de rejets sur certaines substances)
- En cours : travaux pour la prise en compte des nouvelles réglementations européennes en matière, entre autres, d'émissions atmosphériques (mesure et traitement du mercure).



Merci
de votre attention



DIRECTION DE LA PROPRETÉ : SURFACE DE 407 HECTARES ENTRETENUS PAR LA RÉGIE TOULONNAISE PROPRETE

LA PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS DE VOTRE QUARTIER : UNE AFFAIRE DE PROXIMITÉ



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



NETTOIEMENT

LA PROPRETE DE VOTRE QUARTIER : UNE AFFAIRE DE PROXIMITE

SOMMAIRE

**1- LES 4 SECTEURS GEOGRAPHIQUES
DE LA REGIE PROPRETE ET LES CIL
ASSOCIES**

2- VOS CONTACTS VILLE ET MTPM

**3- SIX REGLES SIMPLES POUR UN
MEILLEUR «VIVRE ENSEMBLE»**

**4- L'ORGANISATION DU NETTOIEMENT
DANS VOTRE CIL**

- ☐ EN SEMAINE
- ☐ LE WEEK END
- ☐ LE DESHERBAGE

NETTOIEMENT

1- SECTEURS GEOGRAPHIQUES DE LA RÉGIE PROPRETE ET DES CIL ASSOCIÉS

UG 1 / EST TOULON

- CIL MOURILLON SUD ET MÎTRE
- CIL AGUILLON
- CIL SERINETTE
- CIL CAP BRUN
- CIL LA PALASSE –
LA BARENTINE – PONT DE SUVE
- CIL LES AMENIERS

6 CIL



UG 2 : CENTRE EST

- CIL LA RODE
- CIL SAINT JEAN DU VAR
- CIL DARBOUSSEDES
- CIL BRUNET
- CIL TOULON NORD EST BEAULIEU
- CIL SAINTE MUSSE

6 CIL



UG 3 : CENTRE ET NORD

- CIL FORT ROUGE
- CIL VALBOURDIN
- CIL SUPER TOULON
- CIL CLARET
- CIL SIBLAS
- CIL TROIS QUARTIERS

6 CIL



UG 4 : OUEST TOULON

- CIL PONT NEUF / ESCAILLON
- CIL LA BEUCAIRE
- CIL LES ROUTES
- CIL VALBERTRAND
- CIL LE JONQUET
- CIL HAMEAU DE RIGOUMEL
- CIL NOTRE DAME DES ROUTES
- CIL SAINT PIERRE VALLEE DES MOULINS
- CIL DARDENNES HUBAC
- CIL HUBAC NORD FARON / LES FAVIERES
- CIL BON RENCONTRE
- CIL TEMPLE / ESPAGNE
- CIL RODEILHAC
- CIL BARBES
- CIL SAINT ROCH

17 CIL



POUR INFORMATION, CIL DU SECTEUR PIZZORNO

- CIL BESAGNE/CATHEDRALE
- CIL CHAMP DE MARS
- CIL TOULON CŒUR DE CITE
- CIL MOURILLON CENTRE –
PORT MARCHAND
- CIL PLACE D'ARMES
- CIL PORT DE PLAISANCE
- CIL PONT DU LAS

NETTOIEMENT

2 - VOS CONTACTS « VILLE » ET « MTPM »

Pour toute demande
concernant le nettoyage des espaces publics
et la collecte des déchets verts
DIRECTION PROPRETE



Olivier TRIMBOLI
Directeur
otrimboli@metropoletpm.fr



Virginie REYMONET
Chef de service Administratif
vreymonet@metropoletpm.fr



Valérie ALZIARY



Nadia DJEMAI



Valérie MARTINEZ

Accueil / Proximité
Toulon.proprete@metropoletpm.fr
☎ : 04 94 36 82 50

Pour toute demande concernant la collecte
des encombrants
Entreprise PIZZORNO
☎ : 04 94 89 70 50

Pour toute demande
SERVICE DEMOCRATIE PROXIMITE



Pascale JANVIER
Adjoint au Maire - Démocratie
participative/CIL/Solidarité de quartiers
pjanvier@mairie-toulon.fr
☎ : 04 94 36 30 22



GHIDUCI Julie



RICCIOLO Claudia



SEVIN Bertrand

Service Démocratie Proximité
R_CIL@mairie-toulon.fr
☎ : 04 94 36 30 11

Pour toute demande concernant la
déchetterie
Contact téléphonique
☎ : 04 94 87 98 05

NETTOIEMENT

3 - SIX REGLES SIMPLES POUR MIEUX « VIVRE ENSEMBLE » (ARRETE MUNICIPAL ET REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL)

- DESHERBAGE et souillures des voies publiques au droit des propriétés : À assurer par chaque propriétaire (cf. Règlement Sanitaire Départemental).
- ENCOMBRANTS : après rendez-vous téléphonique avec le service spécialisé
(☎ : 04 94 89 70 50) - volume limité (2m³)
- DECHETS VERTS : sur appel téléphonique
(☎ : 04 94 36 82 50)
volume limité à 2m³ en fagots
- GRAVATS : interdiction de les déposer sur l'espace public (apport en déchetterie)
- POTS DE PEINTURE / DECHETS TOXIQUES : interdiction de les déposer sur l'espace public, (apport en déchetterie)
- TERRAINS PRIVES NON BATIS BORDANT LES VOIES PUBLIQUES : obligation pour les propriétaires de les clôturer afin d'éviter tout dépôt sauvage



NETTOIEMENT

4 - ORGANISATION DU NETTOIEMENT DANS VOTRE CIL EN SEMAINE

➤ LES 4 METIERS DU NETTOIEMENT ET LA FREQUENCE

- NETTOIEMENT MECANISE (laveuses et balayeuses) - fréquence 1 fois / semaine à jour fixe selon des circuits de lavage prédéfinis
- NETTOIEMENT AVEC VEHICULE (corbeilles et petits dépôts - voitures bennes) - fréquence 5 à 6 jours/semaine
- NETTOIEMENT PAR ILOTIER : agents d'ilotage (équipés de chariots ou aspirateurs) - fréquence 5 jours/ semaine, quartiers concernés : Barbes, Claret, La Rode, Saint Roch (centres de vie à forte densité)
- DESHERBAGE (sans produits phytosanitaires conformément au Règlement Sanitaire Départemental et du Grenelle de l'environnement) : 0 à 4 fois/an (selon secteur)

➤ L'ORGANISATION DU NETTOIEMENT MECANISE

- Equipe UNITES GEOGRAPHIQUES (7 UG) et définition de circuits journaliers - Equipe composée de 64 agents équipés d'engins de voirie et véhicules bennes - fréquence 1 fois par semaine à jour fixe
- Equipe « NETTOIEMENT JOURNÉE ET SOIRÉE » : à la demande des usagers (réclamations, manifestations, imprévus, nettoyage et désherbage en zone pavillonnaire, nettoyage squatts, enlèvement graffitis, collecte des gravats...), interventions spécifiques réalisées par l'équipe composée de 20 agents équipés d'engins de voirie et véhicules bennes

NB : Réclamations à adresser au service Démocratie Proximité (Cf. CONTACTS « VILLE » ET « MTPM »)

NETTOIEMENT

4 - ORGANISATION DU NETTOIEMENT DANS VOTRE CIL (SUITE 2) : LE DESHERBAGE

- MODIFICATION DES BESOINS : interdiction (à compter du 01/01/2017) d'utiliser des produits phytosanitaires.

- LES MOYENS HUMAINS DE MTPM :

1 équipe de 3 agents + 1 renfort de 3 agents
(avril-mai-juin)

- CONSEQUENCE :

la fréquence de désherbage passe de 2
à 4 fois / an

- ZONAGE : la Ville est répartie en 3 zones :

- Zone prioritaire : axes touristiques, monuments, centres de vie : fréquence de désherbage = 4 fois/an
- Zone intensive : quartiers périurbains et à proximité des zones prioritaires : 2 fois/an
- Zone pavillonnaire : il est rappelé que chaque usager se doit de désherber au droit de sa façade conformément au Règlement Sanitaire Départemental. Intervention ponctuelle de la régie propreté à la demande de l'usager



COLLECTE

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET RECYCLABLES

SOMMAIRE

- 1- VOS CONTACTS VILLE ET MTPM**
- 2- ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES PAR SECTEUR**
- 3- OPÉRATION COLLECTE ENCOMBRANTS (O.C.E)**
- 4- INFORMATIONS DIVERSES**

COLLECTE

1- VOS CONTACTS « VILLE » ET « MTPM »

Pour toute demande

(bacs à déchets ménagers et/ou déchets recyclables)

DIRECTION PROPRETE



Patrick HUGUEN

Chef du service Collecte et Nettoyement
par Prestataires
phuguen@metropoletpm.fr



Anthony BEC

Responsable Collecte en Apport Volontaire
abec@metropoletpm.fr



Chantal LAROCHE



Monique MAZZERBO



Marion GONDRA

Secrétariat

toulon.collecteprestataire@metropoletpm.fr

collecte-selective@metropoletpm.fr

☎ : 04 83 16 67 57 / 04 83 16 67 60

Pour toute demande d'attribution, réparation ou
remplacement de bacs

☎ : 04 83 16 67 57 / 04 83 16 67 60

Pour toute demande

SERVICE DEMOCRATIE PROXIMITE



Pascale JANVIER

Adjoint au Maire - Démocratie
participative/CIL/Solidarité de quartiers
pjanvier@mairie-toulon.fr
☎ : 04 94 36 30 22



GHIDUCI Julie



RICCILO Claudia



SEVIN Bertrand

Service Démocratie Proximité

R_CIL@mairie-toulon.fr

☎ : 04 94 36 30 11

COLLECTE

2- ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS PAR SECTEUR

SECTEUR C4+1

4 jours de collecte déchets ménagers et 1 jour de collecte déchets recyclables

Les bacs à couvercles verts sont à sortir **le lundi, mercredi, vendredi et dimanche soir** à partir de 19h et à rentrer le lendemain matin le plus tôt possible.

Les bacs à couvercles jaune et gris sont à sortir **le jeudi soir** à partir de 19h et à rentrer le lendemain matin aux alentours de 12h.

CILS CONCERNES :

Collecte NUIT entre 19h00 - 03h00

- CIL SIBLAS
 - CIL AGUILLON
 - CIL SERINETTE
 - CIL CAP BRUN
 - CIL LA PALASSE – LA BARENTINE – PONT DE SUVE
 - CIL LES AMENIERS
 - CIL BRUNET
 - CIL TOULON NORD EST
 - BEAULIEU
 - CIL SAINTE MUSSE
 - CIL MOURILLON SUD / MÎTRE
- secteur C5 (à l'EST de ces voies :
avenue Weygand – Avenue des
Tirailleurs Algériens, Quai Marcel
Pagnol, avenue Jean Guiramand,
Allée Boy Scout Milou et les plages
du Mourillon)

Collecte JOUR entre 04h00 - 12h00

- CIL PONT NEUF / ESCAILLON
- CIL LA BEUCAIRE
- CIL LES ROUTES
- CIL VALBERTRAND
- CIL LE JONQUET
- CIL HAMEAU DE RIGOUMEL
- CIL NOTRE DAME DES ROUTES
- CIL SAINT PIERRE VALLEE DES MOULINS
- CIL DARDENNES HUBAC
- CIL HUBAC NORD FARON / LES FAVIERES
- CIL BON RENCONTRE
- CIL RODEILHAC
- CIL BARBES
- CIL FORT ROUGE
- CIL VALBOURDIN
- CIL SUPER TOULON
- CIL SIBLAS
- CIL CLARET
- CIL TROIS QUARTIERS
- CIL DARBOUSSEDES

SECTEUR C7

7 jours de collecte déchets ménagers

Les bacs à couvercles verts sont à sortir **tous les soirs** à partir de 19h et rentrés le lendemain matin le plus tôt possible.

CILS CONCERNES :

Collecte NUIT entre 19h00 - 03h00

- CIL BESAGNE/CATHEDRALE
 - CIL PLACE D'ARMES
 - CIL SAINT ROCH
 - CIL CHAMP DE MARS
 - CIL PORT DE PLAISANCE
 - CIL TOULON CŒUR DE CITE
 - CIL PONT DU LAS
 - CIL MOURILLON CENTRE – PORT MARCHAND
 - CIL STRASBOURG HAUTE VILLE
 - CIL LA RODE
 - CIL SAINT JEAN DU VAR
 - CIL ESPAGNE / TEMPLE
 - CIL MOURILLON SUD / MÎTRE
- secteur C7 (limite SUD/SUD
OUEST de ces voies : avenue Weygand – Avenue des
Tirailleurs Algériens, Quai Marcel Pagnol, avenue Jean
Guiramand, Allée Boy Scout Milou et les plages du Mourillon)

COLLECTE

3- OPERATION COLLECTE D'ENCOMBRANTS (O . C . E)

Planning O.C.E. 2022/2023:

- CIL Toulon Nord Est : lundi 5 septembre 2022
- CIL Champ de Mars : lundi 12 septembre 2022
- Cil Valbourdin : lundi 19 septembre 2022
- Cil Barbès : lundi 26 septembre 2022
- CIL Sainte Musse : lundi 3 octobre 2022
- CIL Bon Rencontre : lundi 10 octobre 2022
- CIL Claret : lundi 17 octobre 2022
- Cil Brunet : lundi 24 octobre 2022
- Cil Notre Dame – 4 Chemin des Routes : lundi 7 novembre 2022
- CIL la Jonquet : lundi 14 novembre 2022
- Cil Collet de Gipon – Palasse - Pont de Suve – Barentine : lundi 21 novembre 2022
- Cil Cap Brun – Petit Bois : lundi 28 novembre 2022
- CIL Pont Neuf – Escaillon – Lagoubra : lundi 05 décembre 2022
- CIL les Ameniers : lundi 12 décembre 2022
- Cil les Moulins : lundi 19 décembre 2022
- CIL Fort Rouge : lundi 9 janvier 2023
- CIL Rodeilhac : lundi 16 janvier 2023
- CIL Siblas – Val Fleuri- La Loubière Ouest : lundi 23 janvier 2023

- CIL Mourillon Centre – Port de Plaisance : lundi 30 janvier 2023
- Cil Mourillon Sud - Mitre : lundi 6 février 2023
- Cil les Routes : lundi 13 février 2023
- Cil Pont du Las : lundi 20 février 2023
- Cil Dardennes : lundi 27 février 2023
- Cil Serinette : lundi 6 mars 2023
- Cil Trois Quartiers : lundi 13 mars 2023
- Cil Darboussèdes : lundi 20 mars 2023
- Cil Saint Roch : lundi 27 mars 2023
- Cil Saint Jean du Var : lundi 3 avril 2023
- Cil Valbertrand : mardi 11 avril 2023
- Cil Hameau de Rigoumel : lundi 17 avril 2023
- CIL la Rode : lundi 24 avril 2023
- Cil Super Toulon : mardi 2 mai 2023
- Cil Temple Espagne : mardi 9 mai 2023
- Cil Uba nord Faron : lundi 15 mai 2023
- Cil Place d'Armes et Liberté : lundi 22 mai 2023
- Cil Toulon Centre Historique : mardi 30 mai 2023
- Cil Aguillon : lundi 5 juin 2023

COLLECTE

4- INFORMATIONS DIVERSES

❖ Nombre de distributeurs de sacs à déjections canines

- ☐ Secteur Est : 128 distributeurs
- ☐ Secteur Ouest : 163 distributeurs
- ☐ secteur Centre Ville : 46 distributeurs
- ☐ Secteur Mourillon : 30 distributeurs

❖ Nombre de Points d'Apports

❖ Volontaires (P.A.V.)

- ☐ Papiers Cartons : 224
- ☐ Plastiques : 224
- ☐ Verres : 419
- ☐ Textiles : 33
- ☐ Réceptacles à Piles : 58



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

De: Christophe DELIGNY <c.deligny@sittomat.fr>
Envoyé: vendredi 20 mai 2022 17:02
À: federationcillouesttoulonnais1@bbox.fr
Cc: Isabelle TROIN
Objet: suites données à la réunion des CIL
Pièces jointes: Presentation Sittomat_visite CILOuestToulon du 12 mai 2022.pdf

Bonjour M. De Souza,

Comme suite à notre rencontre du 12 mai dernier, vous voudrez bien trouver ci-joint la présentation qui vous a été faite du SITTOMAT.

En ce qui concerne la visite virtuelle de l'UVE (avec les casques de réalité virtuels), les conditions de mobilisation sont les suivantes :
mail à contact@sittomat.fr

Pour une visite au Sittomat - Maximum 30 personnes

Pour une visite dans un site extérieur, nous procédons par groupes de 15 (pour pouvoir avoir des casques chargés tout le temps) et nous ne déplaçons le matériel que pour une centaine de visiteurs.

Les journées ou forum de l'environnement organisés dans les collèges ou lycées par exemple sont des manifestations intéressantes pour déployer ce matériel encombrant et coûteux. Par ailleurs, le contenu de la présentation n'est pas adapté à des enfants de moins de 12 ans (technique et immersif).

Pour les autres demandes, les adresses mail contact sont les suivantes :

- Renouvellement sacs cabas, verre, collecte sélective, guide de tri, affiches ou panneaux donnant les consignes de tri
- Réclamations relatives à la gestion des colonnes d'apport volontaire
- Sensibilisation en milieu scolaire / Interventions dans les écoles : du CE2 jusqu'au Lycée voire la faculté.

contact@sittomat.fr

- Info / démarrage compostage partagé

i.troin@sittomat.fr

- Demande de PAV ou bacs de tri – rubrique « le tri dans ma ville » en page d'accueil qui donne les coordonnées des antennes de la Métropole (par ville) compétentes

www.sittomat.fr

Par ailleurs, j'ai bien noté que je vous devais un retour d'information sur les analyses en cours de dépôts de particules à la demande d'une riveraine, en lien avec la remarque d'un des Président de CIL. Cela vous sera communiqué courant juin, une fois consolidé les résultats d'analyse.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que nous serons en capacité de recevoir les CIL de l'Est Toulonnais le vendredi 10 juin matin comme nous l'avions évoqué. J'attends votre retour pour organiser cette matinée. Peut-être pouvons-nous débiter par la visite vers 9h30 pour être plus libre de débiter sur les échanges en salle.

Cordialement

Christophe DELIGNY
Directeur Général des Services
04/94/89/64/94